

Nouvelle-Calédonie

-----

Conseil Economique et Social

-----

Nouméa, le 20 octobre 2006

AVIS N°16/2006

concernant le projet de délibération portant ouverture d'une enquête statistique « Budget Consommation des Ménages ».



Le conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie, conformément à l'article 155 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°03/CP du 05 novembre 1999 portant organisation et fonctionnement du conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° O2-CES/2005 du 19 mai 2005 portant règlement intérieur du conseil économique et social,

Vu la lettre en date du 25 septembre 2006, la présidente de la Nouvelle-Calédonie a saisi le conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie *d'un projet de délibération portant ouverture d'une enquête « Budget Consommation des Ménages ».*

Vu l'avis du Bureau en date du **18 octobre 2006,**

a adopté lors de la séance plénière en date du **20 octobre 2006** , les dispositions dont la teneur suit :

*Conformément à l'article 22-25 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière statistiques intéressant la Nouvelle-Calédonie.*

*C'est dans ce contexte juridique que s'inscrit l'examen du présent projet de délibération.*

## *I – Objet de la saisine*

« Dis moi ce que tu consommes, je te dirais qui tu es ! », encore faut-il disposer de statistiques en adéquation avec sa population, son temps et son environnement pour conforter cette affirmation.

En effet, depuis quelques années, la Nouvelle-Calédonie souffre d'un mal bien répandu dans les pays développés comme étant le « syndrome de la vie chère ». Qu'en est-il réellement et quels sont les moyens mis à la disposition des autorités pour y remédier ? Car entre constatations individuelles ou collectives, prise de conscience politique, l'économie est une science qui se base sur des données précises. Or, la Nouvelle-Calédonie dispose pour faire évoluer sa réglementation dans ce domaine d'une enquête vieille de quinze ans.

Compte tenu du contexte, le temps est venu de mettre en place une opération d'envergure permettant d'appréhender et d'analyser les nouveaux modes de consommation des ménages calédoniens.

Tel est l'objet de la présente saisine soumise à l'avis du conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie

## *II – Observations*

**Le conseil économique et social s'est attaché** à examiner l'ensemble du contenu de la saisine, article par article, et a formulé les observations ci-après :

1. Rappels des objectifs initiaux d'une enquête « Budget Consommation des Ménages » (BCM).

Il **observe** que la vocation de cette étude est d'analyser l'ensemble des données qualitatives et quantitatives sur la consommation des ménages, à savoir :

- Identifier les principales évolutions conjoncturelles, économiques et sociétales, qui jouent un rôle dans les modes de consommation (indicateurs macro-économiques, pouvoir d'achat, niveau de vie, moral des ménages, démographie, rapport au temps ...)
- Décoder les valeurs et aspirations dominantes des calédoniens, qui influencent fortement leurs modes de vie et leurs comportements d'achats,
- Repérer les changements dans les rôles, les motivations et comportements d'achats des consommateurs " types " (femmes, hommes, jeunes, seniors,...),

- Comprendre le succès des nouveaux concepts de produits et services qui répondent aux valeurs de bien-être, de liberté, d'identité et d'authenticité,...
- Découvrir les différentes réponses apportées par les distributeurs pour s'adapter aux nouvelles habitudes des calédoniens et tisser des relations privilégiées et pérennes avec leur client.

De plus, **le conseil économique et social souligne** que l'évolution de la consommation est la résultante d'un phénomène complexe qui ne s'explique pas uniquement en mesurant le moral des ménages. De nombreux facteurs tels que :

- les changements socio-démographiques : vieillissement de la population, boom des naissances, nouvelles formes de famille,...
- les dispositions législatives : l'aménagement et la réduction du temps de travail...
- les progrès technologiques : téléphonie mobile, Internet,...
- les nouveaux risques : politiques, environnementaux, alimentaires, génétiques..., influencent considérablement les modes de vie des calédoniens et par conséquent leurs modes de consommation.

Ces évolutions, qui ont alimenté le changement social, expliquent le développement de comportements d'achats plus responsables (produits biologiques, fonds éthiques, développement durable...), motivés par la recherche du bien-être et de l'épanouissement personnel, par un besoin de liberté (nomadisme), d'autonomie, de sécurité et de qualité...

Ces tendances de consommation se matérialisent par une augmentation des dépenses en santé, logement et loisir qui occupent, aujourd'hui, une part prépondérante du budget.

Elles complexifient également le rôle des entreprises qui doivent comprendre et satisfaire un consommateur aux multiples facettes, qui ne rentre plus dans des stéréotypes et qu'il convient d'analyser au regard de ses différentes étapes de vie. Véritables professionnels de la consommation, les calédoniens ont des attentes différenciées en fonction de leur âge, de leur revenu, des valeurs qu'ils défendent, des époques de leur vie, du temps dont ils disposent et qu'il convient de les étudier finement.

Enfin et surtout, **le conseil économique et social met en exergue** que l'une des premières conséquences de cette enquête sera de redéfinir l'indice de cherté de vie, qui est aujourd'hui fondé sur la dernière étude de ce type datant de 1991, et qui ne correspond donc plus à la réalité de la consommation des ménages calédoniens.

Tels sont les principaux objectifs poursuivis par la mise en place d'une enquête BCM.

## 2. Le déroulement et les moyens nécessaires à la réalisation d'une enquête « Budget Consommation des Ménages ».

Toutefois, **il signale** que la réalisation de ces orientations passe par une organisation stricte et rigoureuse suivant des procédures statistiques établies, comme suit.

Le conseil économique et social précise que sur les 60 000 ménages que compte la Nouvelle-Calédonie, 4 000 foyers composeront l'échantillon nécessaire à l'enquête BCM. Cette dernière se déroulera sur une période globale d'un an, ci-joint le détail de la répartition.

### Echantillonnage par province et strate géographique

Strates				
Provinces	Tribale	Rurale	Urbaine	Total
Îles	576	-	-	576
Nord	648	360	-	1008
Sud	252	324	1536	2112
Total	1476	684	1536	3696

Ainsi, cette enquête s'organisera par vagues. En effet, l'enquêteur aura en charge la consultation de 9 ménages à 5 reprises successives, chaque période dure 15 jours. A l'issue, les données sont vérifiées, transmises en vue de la préparation de la vague suivante. (cf schéma ci-après).

### Schéma d'organisation d'une vague d'enquêtes pour un enquêteur (9 ménages)

VAGUE 1																	VAGUE 2						
Rang du jour																							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	1	2	3
COLLECTE																	CORRECTIONS			COLLECTE			
VISITE 1			VISITE 2			VISITE 3			VISITE 4			VISITE 5						VISITE 1					
M1				M1				M1				M1				M1					M1		
M2				M2				M2				M2				M2					M2		
M3				M3				M3				M3				M3					M3		
	M4				M4				M4				M4				M4					M4	
	M5				M5				M5				M5				M5					M5	
	M6				M6				M6				M6				M6					M6	
		M7				M7				M7				M7				M7					M7
		M8				M8				M8				M8				M8					M8
		M9				M9				M9				M9				M9					M9
																	- Vérification des dossiers						
																	- Transmission des documents						
																	- Préparation de la vague suivante						

Lors de ces visites, l'enquêteur est muni de différents types de questionnaires, à savoir :

- le questionnaire n°1 : permet de récolter des renseignements d'ordre général,
- le questionnaire n°2 : permet de recueillir les données détaillées liées à la consommation des ménages, lui-même divisé en 6 questionnaires différents, tels que :

<p><u>visite 1</u> : en 6 volets répartis comme suit :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ composition et activité principale des membres du ménage,</li> <li>■ autres activités exercées,</li> <li>■ caractéristiques du logement,</li> <li>■ dépenses liées au logement,</li> <li>■ services au ménage, comportement des ménages vis-à-vis des services,</li> <li>■ dépenses liées aux animaux.</li> </ul>
<p><u>visite 2</u> : questionnaire par fiche référençant 12 mois de consommation, en 4 volets répartis comme suit :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ réparations ou aménagements d'un logement,</li> <li>■ dépenses en biens durables,</li> <li>■ moyens de transports privés,</li> <li>■ crédits, facilités de paiement et comptes commerçants (afin de calculer le surendettement des ménages).</li> </ul>
<p><u>visite 3</u> : fiche questionnaire afin d'identifier les dépenses pour chaque membre du ménage sur une période de 12 mois, en 4 volets répartis comme suit :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ habillement, chaussures, bijoux et parfum,</li> <li>■ santé (capacité du ménage à se soigner)</li> <li>■ déplacements privés « hors » et « en » Nouvelle-Calédonie,</li> <li>■ éducation et formation.</li> </ul>
<p><u>visite 4</u> : composé de 4 volets, répartis comme suit :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ assurances impôts et taxes,</li> <li>■ dépenses d'abonnements et de cotisations,</li> <li>■ dépenses lors des fêtes et cérémonies,</li> <li>■ aides financières données à un autre ménage.</li> </ul>
<p><u>visite 5</u> : concerne l'estimation des ressources des ménages, en 2 volets, répartis comme suit :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ ressources des ménages,</li> <li>■ avantages en nature bénéficiant au ménage.</li> </ul>

De plus, le **conseil économique et social indique** qu'un questionnaire rétrospectif relatif aux comptes journaliers complète le dispositif. Ce dernier se compose de 3 volets permettant de détailler les activités suivantes :

- les dépenses du jour « sans » ticket de caisse,
- les dépenses du jour « avec » ticket de caisse,
- les produits « non » achetés.

A ce titre, la commission remarque la complexité d'une telle opération en termes de gestion et de moyens. En effet, le coût moyen de cette dernière est estimé entre **150 à 170 millions de F.CFP**, sachant que ce montant couvrira en grande partie les salaires ainsi que les charges sociales des 60 enquêteurs et contrôleurs recrutés à cette occasion.

Il **constate** qu'une étude de cette ampleur ne peut être menée tous les ans, eu égard aux coûts nécessaires à son élaboration, néanmoins une périodicité doit être fixée afin que la Nouvelle-Calédonie dispose d'outils statistiques fiables.

### 3. le caractère obligatoire d'une enquête « Budget Consommation des Ménages », confidentialité des données et garantie de l'anonymat.

**Le conseil économique et social s'interroge** sur le caractère obligatoire de l'enquête sachant qu'aucune sanction n'est mise en place en cas de refus à y participer.

Toutefois, **il note** que l'ensemble des dispositions réglementaires insérées dans chaque questionnaire rappelle le caractère confidentiel des données collectées dans l'intérêt général, dont les références sont ci-après mentionnées :

*« Vu la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie portant ouverture d'une enquête Budget Consommation des Ménages, ainsi que l'autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).*

*Cette enquête reconnue d'intérêt général est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951, sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.*

*Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'ISEE.*

*La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'ISEE. »*

Par ailleurs, **il insiste** sur la nécessité de dispenser, dans ce cadre, une formation particulière aux enquêteurs. Néanmoins, le risque zéro n'existant pas la mise en place de contrôles stricts et rigoureux est indispensable.

### 4. constats particuliers

Le schéma d'enquête intègre, au sein du questionnaire « visite 4 », sous le chapitre « dépenses lors des fêtes et cérémonies », les dépenses à caractères coutumier et traditionnel de l'ensemble des communautés. Ces dépenses y apparaissent cependant hiérarchisées par la consécration d'une rubrique exclusive à « la fête de l'igname ».

Ainsi, **le conseil économique et social remarque** que cette hiérarchisation ne correspond pas à la réalité, par exemple, les cérémonies de mariage et de deuil sont plus importantes en termes de sortie de trésorerie.

De plus, **il observe** que le questionnaire « visite 1 », sous son chapitre « caractéristiques du logement », rubrique « type d'habitat » n'inclue pas une dénomination « autres » permettant le choix d'un mode de logement différent, tels que le bateau ou un habitat mobile.

### III – Propositions

Suite aux diverses remarques sus mentionnées, **le conseil économique et social émet les propositions** suivantes :

- la mise en place d'une périodicité de 5 ans afin de réactualiser les données relatives à la consommation des ménages calédoniens,
- la suppression du caractère obligatoire de l'article 4, afin d'y substituer la notion d'adhésion participative, à savoir :  
*au lieu de « L'enquête est obligatoire et les ménages faisant partie de l'échantillon sont tenus de répondre avec exactitude à l'ensemble des questionnaires dans les délais fixés par le planning de l'enquête. ».*  
*lire : « les ménages faisant partie de l'échantillon sont tenus de répondre avec exactitude à l'ensemble des questionnaires dans les délais fixés par le planning de l'enquête ».* En conséquence, la **commission recommande** que cette enquête soit accompagnée d'une campagne d'information auprès la population calédonienne.
- la prise en compte des dépenses relatives aux cérémonies à caractère coutumier et/ou traditionnel,
- l'insertion d'une catégorie supplémentaire dans les questionnaires concernant les consommations inter provinces afin d'analyser les flux financiers inter/communaux et inter/provinciaux,
- l'intégration d'une catégorie supplémentaire dénommée « autres » au sein du questionnaire « visite 1 », sous son chapitre « caractéristiques du logement », rubrique « type d'habitat ».

### IV – Conclusion

En conclusion et sous réserve des observations et des propositions sus mentionnées, **le conseil économique et social émet un avis favorable** au projet de délibération portant ouverture d'une enquête statistique « Budget Consommation des Ménages ».

**LE SECRETAIRE**

**LE PRESIDENT**

Paulo SAUME

Robert LAMARQUE